

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire ;
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 DÉCEMBRE

INFORMATIONS

LES VACANCES DE NOËL

Selon toute probabilité, les Chambres pourront se séparer lundi 23 décembre. La rentrée ne s'effectuerait que le mardi 4 janvier 1890.

UNE QUESTION

Les députés de la Loire-Inférieure ont informé M. Spuller, ministre des affaires étrangères, que l'un d'eux, probablement M. de la Ferronnays, lui adresserait une question, à la tribune de la Chambre, au sujet des difficultés que rencontrent les pêcheurs français sur les côtes de Terre-Neuve.

M. Spuller, qui accepte la question pour samedi, a chargé notre ambassadeur à Londres, M. Waddington, de demander quelques renseignements à ce sujet à Lord Salisbury.

L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-DIÉ

Un fait des plus rares vient de se produire au ministère des cultes.

M. l'abbé Sonnois, curé d'Auxonne, que le gouvernement avait nommé évêque de Saint-Dié, vient de refuser cette élévation à l'épiscopat.

L'évêché de Saint-Dié se trouve ainsi sans titulaire.

LES DÉPUTÉS BOULANGISTES INVALIDÉS. — UN GRAND MEETING

Tous les députés boulangistes invalidés sont bien décidés à se représenter, quoi qu'on en ait dit ces jours derniers.

Quant au voyage que MM. Déroulède, Marius Martin, Galli, etc., ont été faire la semaine dernière à Jersey, il avait pour but de demander au général Boulanger l'autorisation d'organiser à Paris un grand meeting de protestation contre la validation de M. Joffrin.

Cette autorisation ayant été accordée avec empressement, M. Galli et M. Déroulède se sont mis en quête d'un vaste local qui soit libre le soir.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Le bruit court sérieusement du remplacement prochain de M. Coulon, directeur général des postes, des télégraphes et des téléphones.

Le *Soleil*, dans un article sur les tarifs de pénétration, demande aux Compagnies de chemins de fer de cesser de favoriser le travail étranger au détriment du travail national.

LES CRIMES

La *Justice* fait cette rassurante constatation : « Un recrutement qui paraît plus facile que celui des séminaristes, c'est celui de l'armée du crime.

» Jamais ses engagés volontaires n'ont été plus nombreux ni plus entreprenants.

» Du levant au ponant, du sud au septentrion, le crime s'épanouit et s'étale avec un

luxu et une abondance qui n'avait pas encore été égale. »

Et pourtant on guillotine beaucoup. Oui, mais on laïcise davantage encore. L'influence de l'enseignement athée est plus forte que la crainte de l'échafaud.

Le bourreau est vaincu par l'instituteur laïque.

Et « le crime s'épanouit » au grand effroi de ceux qui ont remplacé Dieu par M. Deibler.

LE DUEL CONDAMNÉ

La Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, après avoir condamné le duelliste Belz de Villas à deux ans de prison, vient par un second arrêt de le condamner à payer 6,000 fr. de dommages à la fille de sa victime et 4,000 fr. à sa veuve.

C'est peu, dit-on, mais il faut songer que Pierrotti, plus malheureux que Belz, puisqu'il a été tué, n'en était pas moins coupable, ayant provoqué.

LA FRANCE HÉRITIÈRE

L'État s'occupe beaucoup, en ce moment, du règlement définitif de la succession Génin.

Il s'agit, comme on va le voir, d'une grosse affaire. M. Antoine-Auguste-Rodolphe Génin, ingénieur civil à Lyon, mort dernièrement à Nevers, a voulu faire bénéficier la France entière de sa grande fortune.

Voici quelles sont les principales clauses du testament de M. Génin :

Il lègue 4,000 fr., en rente annuelle perpétuelle, à chaque département français, et comprend également, dans ses libéralités, les départements actuellement annexés à l'Allemagne.

D'après le désir du testateur, chaque année, dans chaque département, un comité composé du préfet, d'un certain nombre de maires, d'un ecclésiastique, se réunira au chef-lieu du département, et désignera trois villes, d'une population de quatre à vingt mille habitants, qui bénéficieront du legs et le distribueront aux pauvres en substances alimentaires.

En ce qui concerne le département de la Seine, on doit, selon le testateur, suivre une marche différente. En réalité, ce département n'hérite pas, puisque M. Génin y laisse la rente de 4,000 fr. à l'Institut, qui est chargé de distribuer cette somme en prix de vertu.

Pourquoi M. Génin n'a-t-il voulu se montrer généreux qu'à l'égard des villes d'une population moyenne ? Parce qu'il a pensé que dans les petites localités la misère est généralement restreinte. Pour les très grandes villes, une libéralité de 4,000 fr. ne constitue pas, d'un autre côté, un secours bien efficace pour de nombreux malheureux.

Les difficultés pour la distribution du legs, en France, seront vite aplanies. Il faudra quelque temps pour qu'elle puisse être effectuée en Alsace-Lorraine, car le gouvernement français devra s'entendre à ce sujet avec le gouvernement allemand.

Ainsi, les pauvres sont assurés d'une rente perpétuelle de 89,000 fr., grâce à la générosité de M. Génin.

ASSASSINAT A LA PRÉFECTURE DE LA SEINE

Un drame terrible s'est passé hier matin à la préfecture de la Seine. Le directeur des affaires départementales, M. Roux, a été assassiné par son ancien secrétaire.

L'assassin de M. Roux est un nommé Georges Regad, âgé de vingt-neuf ans. Il a tiré trois coups de revolver sur sa victime ; deux projectiles ont atteint M. Roux ; l'un a coupé au cou l'artère carotide ; l'autre, entrant par la joue, s'est logé dans la boîte crânienne. Une hémorragie abondante s'est produite aussitôt. Un quart d'heure après, le blessé rendait le dernier soupir.

Georges Regad est licencié en droit ; il est entré dans l'administration en 1886. Il y a neuf mois, ayant le grade de commis-rédacteur, il était encore le secrétaire de M. Roux. Celui-ci protégeait beaucoup le jeune homme, qui appartenait à une excellente famille.

Plusieurs des supérieurs de Regad avaient eu à se plaindre de cet employé : « Prenez patience, leur disait toujours M. Roux ; il fera mieux à l'avenir. »

Mais Regad, on ne sait pour quel motif, demanda à changer de service, et, en dernier lieu, il était attaché à la direction des travaux (bureau d'architecture départementale). Il écrivait fréquemment des lettres de récrimination à M. Roux et mettait un timbre pour la réponse.

Au moment du crime, M. Roux se chauffait les pieds. Regad, pénétrant précipitamment dans la pièce, sortit de sa poche un revolver et en tira plusieurs coups sur son bienfaiteur.

Au bruit des détonations, Bergeron, le garçon de bureau de M. Roux, entra dans le bureau où le crime venait de s'accomplir, saisit l'assassin au poignet, mais celui-ci put tirer un quatrième coup de feu. Regad résistait.

Aux cris poussés par le garçon de bureau, M. Culaud, secrétaire de l'infortuné directeur, arriva et il prêta main-forte à Bergeron et l'assassin fut maintenu jusqu'à l'arrivée des gardes municipaux.

M. Athalin, juge d'instruction, a été chargé par le parquet de diriger l'information sur cette affaire. Regad a été mis, après midi, en présence du cadavre de sa victime. Il n'a manifesté aucune émotion. Le cynisme de son attitude a été tel qu'il a exaspéré les personnes présentes. On a reconnu, en effet, qu'il affectait de sourire en répondant aux questions du juge.

Ses griefs, prétend-il, sont contenus dans une lettre de huit pages qu'il portait sur lui. M. Athalin a interrogé plusieurs témoins et, à deux heures et demie, les formalités judiciaires n'étaient pas encore terminées.

ÉTRANGER

RUSSIE. — On télégraphie de Yarovie que, par l'ordre du général Gourko, les personnes traversant la frontière russe, du côté de l'Allemagne, avec un passeport, n'ont plus droit de séjourner en Russie que huit jours.

Ces demi-passeports seront pour une distance ne dépassant pas trois lieues de la frontière. Ils étaient valables jusqu'à présent pour une durée de quatorze jours.

Cette mesure vise presque exclusivement les ouvriers allemands qui travaillent dans les fabriques situées le long de la frontière russo-allemande, et qui, elles-mêmes, ne sont qu'une succursale de l'industrie allemande.

En effet, tout y est allemand, depuis le propriétaire jusqu'aux apprentis ouvriers, il a fallu tout un système des mesures protectionnistes pour forcer ces industriels russo-allemands à se servir de la houille russe.

ANGLETERRE. — Le R. P. Paulin, général des Prémontrés de France, vient de se rendre en Angleterre, pour y installer, en qualité de Prieur du Monastère de Farnborough, le R. P. Evermode. On sait que le prieuré de Farnborough a été fondé par l'Impératrice Eugénie, pour la garde de la sépulture élevée par elle à l'Empereur Napoléon III.

Le nouveau prieur de Farnborough, l'un des religieux les plus capables de son Ordre, est un de nos anciens confrères de la presse parisienne, qui portait dans le monde le nom de M. Delmas, et qui, en se consacrant à Dieu dans l'Ordre Blanc, n'a pas déposé la plume. L'étude qu'il a consacrée au restaurateur des Prémontrés de France, le P. Edmond, et la publication périodique les *Annales Norbertines*, dont il a été longtemps chargé, ont fait grand honneur à son talent.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

On mande de New-York qu'au dire du capitaine de l'*Hooax* qui a quitté Rio-de-Janeiro le 23 novembre, le bruit court dans cette ville que huit officiers de marine incarcérés pour leur attachement à l'Empire auraient été secrètement fusillés.

On a entendu des décharges de mousqueterie dans l'intérieur de la prison. On craint que d'autres impérialistes n'aient subi le même sort.

La même dépêche de New-York, émanant d'une source manifestement peu sympathique au nouveau gouvernement, ajoute que les cours sur le change brésilien sont falsifiés et que la situation financière à Rio paraît très menacée.

Londres, 18 décembre.

On a reçu de mauvaises nouvelles de la situation politique au Brésil. Le mouvement républicain qui a provoqué la chute de la Monarchie n'aurait été que le prélude d'un mouvement fédéraliste et anarchique qui irait s'accroissant de jour en jour.

Les provinces paraissent décidées à user et à abuser de leur autonomie ; elles seraient disposées à se faire l'une à l'autre une guerre de tarifs en s'entourant d'une véritable frontière de douanes.

La province de Para, notamment, a pris des dispositions extrêmement protectionnistes et prohibitives pour protéger son commerce de caoutchouc.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 décembre 1889.

Le marché est d'une nullité absolue et les cours fléchissent quelque peu. Le 3 0/0 s'arrête à 87.55; le 4 1/2 0/0 à 105.57.

Le Crédit Foncier s'est traité à 1,338.75. L'abondance des disponibilités qui existent en ce moment maintient la cote des obligations au niveau le plus élevé.

La Banque de Paris et des Pays-Bas s'inscrit à 802.50. Les actions de la Banque Nationale du Brésil ont eu des échanges aux environs de 650.

Les autres valeurs de crédit n'ont pas montré plus d'entrain. La Société Générale reste à 457.50. La Banque d'Escompte a varié entre 520 à 525. Le Crédit Lyonnais reste tenu à 694 et la Société de Dépôts et Comptes Courants à 600.

Le Panama cote 65. Les actions du Gaz de Madrid sont fermes à 480 en prévision d'une augmentation de dividende.

Malgré le calme des affaires, le 3 0/0 Portugais soutenu par son coupon de 4.50 a échoué au 4^{er} janvier se maintient à 66.25; le 4 1/2 0/0 fait 492. Le Turc entretient un bon courant d'affaires à 17.95.

Les actions de la Galicia ont toujours un marché actif de 24 à 25. Le Cactus est une mine de cuivre argentifère d'un grand avenir, ce qui explique les demandes dont le titre est l'objet aux environs de 35.50.

L'obligation des Chemins Economiques est ferme à 385.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque A. Froidfond, 8, rue Drouot, à Paris (41^e année), se charge de toutes les opérations de bourse aux mêmes conditions que les agents de change, mais avec une couverture plus réduite qu'elle accepte en espèces ou en titres.

Signalons dans le *Petit Financier*, organe de la Banque d'Etat, place de la Bourse, Paris, un article traitant d'une combinaison relative au Panama et qui semble devoir intéresser les porteurs de ces titres.

BOURSE DE PARIS

Du 18 Décembre 1889

3 0/0	87 47
3 0/0 amortissable	92 42
4 1/2	105 57

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

VILLE DE SAUMUR

AVIS. — Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens qu'aux termes de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires, et du décret du 2 août suivant, tous les propriétaires, en nom particulier ou collectif, sont tenus de se présenter à la Mairie avant le 1^{er} janvier 1890 pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules ainsi que des voitures qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion. Les propriétaires qui n'ont pas fait, à l'épo-

que fixée, leur déclaration, sont passibles d'une amende de 25 fr. à 4,000 fr.

Mairie de Saumur, le 16 décembre 1889.

Le Maire, J. COMBIER

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME « L'UNION SAUMUROISE »

Concours public de Tir au stand de la Société, 21 bis, rue des Boires.

Le tir commencera le dimanche 22 décembre et aura lieu de 1 heure à 3 heures de l'après-midi, au fusil Gras, à la carabine et au pistolet; il se continuera le jour de Noël, le dimanche 29 décembre 1889, le 1^{er} janvier 1890 et les dimanches suivants si cela est nécessaire, aux mêmes heures.

Le prix du carton est fixé à 0.50 centimes.

Les personnes étrangères à la Société paieront en outre 1 fr. comme droit d'entrée, une fois donné.

Le concours sera clos lorsqu'il aura été tiré 400 séries à la carabine et au fusil Gras et fait 50 cartons au pistolet.

Les prix, d'une valeur de 100 francs environ, seront déposés au Siège social.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Tous nos députés ont voté contre l'invalidation de M. Paulin Méry et de M. Naquet, l'auteur de la loi du divorce.

Il est des circonstances où il y a vraiment de l'héroïsme à mettre les principes au-dessus des considérations de personnes et de partis. Qui plus que M. Naquet aurait mérité d'être invalidé par des royalistes et par des catholiques? Et avec quelle joie on aurait vu le Parlement débarrassé de cet énergumène ennemi de la famille! Mais la loi de l'équité commandait ce sacrifice. Et pour M. Naquet le châtement n'est que plus rude et plus humiliant de se voir ainsi invalidé, non par ceux qu'il a contristés, mais par ceux mêmes dont il a flatté et servi les mauvaises cupidités.

ELECTION DE LONGUÉ

M. Guérin est élu avec une voix de majorité, la majorité légale absolue. Il y a sujet de s'étonner que ce résultat n'ait été connu que deux jours après l'élection, comme si Longué était à l'autre bout du continent. Pourquoi ce retard inexplicable? (*Union de l'Ouest.*)

M. Guérin, républicain, est élu à UNE voix de majorité.

Ce résultat est dû aux abstentions de Longué. Les électeurs de cette commune se croyaient si sûrs du succès de M. de Maillé, que beaucoup, à la ville comme à la campagne, ont été assez négligeants pour ne pas voter.

C'est ainsi qu'en comptant sur les autres, ont fait échouer les siens.

(*Journal de Maine-et-Loire.*)

Malgré l'insignifiante majorité du maire de Saint-Philbert-du-Peuple, voici la circulaire que M. Guérin (Emmanuel) adresse aux électeurs du canton de Longué:

« Mes chers concitoyens,

» En m'élisant au Conseil d'arrondissement, vous avez voulu affirmer, sur mon nom, votre attachement à la République.

» Je vous remercie sincèrement de ce témoignage de confiance, et vous pouvez compter sur mon dévouement.

» Vive la République! »

Le chiffre de suffrages obtenus par M. de Maillé prouve que, dans ce même canton de Longué, la population n'est pas moins hostile à la République de M. E. Guérin.

LES LISTES ÉLECTORALES

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets, au sujet de la révision des listes électorales, une circulaire où nous lisons:

« Vous ne perdrez pas de vue, Monsieur le préfet, que, aux termes de la loi du 4 mars 1889, portant modification de la législation des faillites (articles 21 et 25), les débiteurs admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, tout en étant inéligibles, peuvent cependant exercer leurs droits d'électeur. De même, les anciens faillis concordataires ou excusables, et ceux dont le concordat aura été homologué ou l'excusabilité reconnue, après la promulgation de la loi précitée, mais dont la faillite aura été antérieurement prononcée, pourront être déclarés électeurs par jugement rendu dans les formes et les délais déterminés. »

En vertu d'une disposition spéciale, les intéressés avaient été admis à réclamer, pour l'année écoulée, leur inscription sur la liste jusqu'au 31 mars 1889. Cette disposition transitoire n'a plus de raison d'être appliquée désormais, et toutes les réclamations tendant à être maintenues ou inscrites sur la liste électorale devront être produites dans les délais ordinaires.

LE 21 DÉCEMBRE

Bien que la saison soit déjà rigoureuse depuis quelque temps, l'hiver astronomique n'est pas encore commencé; c'est le 21 décembre que nous serons en hiver jusqu'au 20 mars 1890.

Le jour le plus court de l'année 1889 sera le 21 décembre où le soleil se lèvera à 7 h. 53 et se couchera à 4 h. 4 pour le parallèle de Paris. Cependant, les jours ont déjà commencé à croître le soir depuis samedi dernier, mais il continueront à décroître le matin jusqu'à la fin

du mois. De sorte que le gain total ne sera que de 4 minutes au 31.

Ces particularités s'expliquent parce que les jours que l'on marque dans les almanachs ont une durée uniforme et que les jours vrais diffèrent les uns des autres de petites quantités. Il en résulte que le milieu du jour réel, qui est l'instant où le soleil passe au méridien, ne peut pas toujours coïncider avec le midi des astronomes. La différence est donnée par une formule bien connue des marins et des horlogers qu'on nomme l'équation du temps.

L'ÉCLIPSE DE SOLEIL

C'est dimanche prochain qu'aura lieu la fameuse éclipse totale de soleil pour l'observation de laquelle tous les observatoires ont envoyé des astronomes sur la côte occidentale d'Afrique.

La mission française, qui est en route, s'établira un peu au sud de Saint-Paul de Loanda; les Américains sont plus à l'est, à Maxima, sur le Cuanza; enfin, les Allemands feront leurs observations plus au nord, et tout à fait sur la côte.

UN NOUVEAU CÉPAGE

On lit dans le *Matin*:

« Une importante nouvelle pour les viticulteurs vient de parvenir au ministère de l'agriculture. L'administrateur des propriétés du comte Andrassy, en Hongrie, aurait découvert un cépage indigène absolument rebelle au phylloxera. Dès que les détails lui seront parvenus, le ministre enverra un inspecteur d'agriculture pour examiner cette découverte. »

LES ASSASSINATS DE CHANÇAY ET DE LIMERAY

Ce nouveau crime ne pouvait être commis plus juste à point pour faire naître en l'esprit des magistrats un formidable doute sur la culpabilité de Pelletier dans le double assassinat de Chançay. La corrélation entre les meurtres est évidente: elle saute aux yeux.

Mêmes façons d'opérer, même mobile: le vol, et toujours même instrument: le marteau.

Si, d'un autre côté, on remarque que Limeray n'est pas à une distance énorme de Chançay, et que ces deux crimes ont été accomplis dans les mêmes conditions, avec moins de rage cependant à la Paquerie, ou conviendra que les magistrats instructeurs doivent se trouver en face d'une situation inextricable et d'une énigme épouvantable.

Nous comprenons très bien le terrible embarras dans lequel doivent se trouver messieurs du Parquet et l'effrayante responsabilité de la tâche qu'ils assument.

Faut-il conclure, en fin de compte, de ces similitudes « d'opérer », que c'est la même

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Et, le front penché, poussant un soupir:

— Allons, murmura-t-il, pas de vains rêves... Tranchons dans sa première fleur ce sentiment qui vient de naître... Puis-je aimer miss Mac-Bayle?...

Il s'était levé et arpentait lentement le parquet de sa chambre.

— L'aimer! reprit-il avec amertume... Moi aimer miss Mac-Bayle!...

Puis, avec violence, et les joues empourprées, comme si toute sa fierté se révoltait contre sa sympathie naissante:

— Non, non, je ne l'aimerai jamais, car elle me méprisera sûrement comme elle méprise les baronnets. Mon amour serait incompris... elle en rirait... elle le taxerait d'ambition peut-être... moi ambitieux!...

Alors Marc, sentant la tristesse le gagner, voulut avoir recours à son amie la plus chère, à celle qui lui parlait toujours un langage

austère, il est vrai, mais un langage que jusqu'ici il avait prisé au-dessus de tout. Il voulut s'adresser à la science, et ce grand travailleur prit dans la bibliothèque de chêne un énorme in-folio. Il le plaça sur le guéridon, l'ouvrit, et aux dernières lueurs du jour, qui de plus en plus baissait, il parcourut les pages arides, essayant en vain de les graver dans sa mémoire.

Était-ce possible? non. Les pages se transformaient en gracieuses images. C'était encore l'Écossaise abandonnant son arbalète, et soudain devenant grave, émue, charmante, pour dire avec toute son âme, avec tout son cœur, l'histoire de Germaine. C'était toujours la belle et joyeuse jeune fille, prodigue de *shake-hands*, et venant naturellement, aimablement, mettre sa petite main fraîche et souple dans la large et robuste main du marin.

Marc, mécontent de lui-même, lisait avec ardeur, lisait avec rage, lisait à haute voix pour chasser son rêve.

« La structure de la masse cérébrale, dans la boîte osseuse », articulait-il d'un ton doctoral.

Il continua longtemps l'aride et savant article. Il lut et relut des pages entières, et tou-

jours il lisait sans comprendre.

« A chaque battement du cœur, disait enfin l'in-folio, un flot de sang considérable est lancé presque en droite ligne vers le cerveau. C'est la partie de notre corps qui reçoit le plus de sang à la fois; c'est ainsi la plus délicate, la plus impressionnable, la plus sujette à se désorganiser. »

Pour le coup Marc ferma violemment son livre. Jusqu'à l'in-folio savant qui se mettait aussi de la partie pour l'assurer qu'en ce moment tout travail était impossible, que, malgré sa résistance, la sympathie frappait à son cœur, qu'elle y entraînait pleinement, franchement, que la lutte serait impossible! Et, subjugué pour un instant, Marc vint s'accouder au balcon. Il aimait Margaret; mais, comme c'était une fière nature, il fuirait l'Écossaise; il fuirait ses millions... Puis les années succédaient aux années... il vieillirait, ses cheveux deviendraient blancs... miss Mac-Bayle, adulée par tous, triomphante, heureuse, s'appuierait sur un bras qui ne serait pas le sien, ne saurait même plus son nom, cet humble nom de Marc de Réchan que n'accompagnait ni duché ni marquisat, pas le moindre titre; et lui seul, tout seul au monde, continuerait son

rude labeur, toujours au chevet de ceux qui souffrent... toujours au chevet de ceux qui meurent.

Marc poussa un profond soupir et ses yeux demeurèrent attachés sur le *White-Swan*, qui apparaissait au loin, tout enveloppé des clartés d'un brillant clair de lune; les vagues chantaient un doux nocturne, et longtemps encore le jeune médecin se perdit dans une rêverie désolée.

CHAPITRE VII

Les hôtes du *White-Swan* jouissaient de la plus douce quiétude. Quoique l'heure fût matinale, déjà lord Mac-Bayle avait fait jeter ses lignes et considérait ses flotteurs avec une extrême attention.

Assise devant la table de la salle à manger, mistress Morridge procédait à un premier déjeuner. Mise en appétit par la brise saline, elle faisait disparaître tartine grillée sur tartine grillée, les arrosant d'un nombre imposant de tasses de thé.

Les baronnets, peu admirateurs du soleil levant, étaient encore plongés dans un profond sommeil. Arthur Mac-Bury, tout haletant, exécutait en songe un nombre indéfini de valses,

main de bandit qui agit, et que ce « broyeur de crânes », resté jusqu'à présent introuvable, prend plaisir à se jouer de la justice, abuse de son impunité pour essayer de nouveaux crimes, et profite des préoccupations des magistrats pour frapper à son aise ?

En ce cas... Pelletier est innocent, en dépit des charges qui semblent l'écraser.

Le *Messageur* rétablit ainsi qu'il suit, l'emploi de la soirée de Pelletier pendant la perpétration du double assassinat de Chançay :

« Le jour du crime, le meunier, accompagné d'un de ses domestiques, est parti de chez lui vers 3 heures, pour se rendre à la gare de Vernou. En chemin, il s'est arrêté 20 minutes environ chez son fils.

« C'est vers 5 heures moins un quart que Pelletier a été vu à la gare, déchargeant 40 hectolitres de blé.

« Après avoir quitté la gare, le meunier se serait arrêté une demi-heure environ chez un nommé Coffin, marchand d'asperges, tandis que son domestique regagnait seul Chançay.

« Sa visite terminée, Pelletier se serait rendu chez lui, s'arrêtant auparavant chez son fils, où on lui a offert des marrons, et serait arrivé à son domicile vers les 7 h. 1/2, 8 heures moins un quart.

« On comprend que si cette version est rigoureusement exacte, Pelletier ne peut être l'assassin. »

Sur la foi de nouvelles informations, nous annonçons l'arrestation du contre-maître de Pelletier. Ce jeune homme, comme on nous l'apprend ce matin, n'aurait été l'objet que d'un interrogatoire et n'aurait été nullement inquiété.

L'instruction va nécessairement subir un temps d'arrêt, de par le nouveau crime de Limeray. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Le dernier numéro du même journal publie les lignes suivantes sur les crimes de Chançay et de Limeray :

« L'instruction a aujourd'hui prouvé que les deux drames n'avaient aucune connexité. A Château-Gaillard, on a affaire non pas à un voleur de profession, qui emporte tout ce qui lui tombe sous la main, mais à un familier de la maison qui, négligeant l'argenterie et les valeurs, n'en voulait qu'aux beaux écus sonnants. A Limeray, au contraire, l'assassin a dû faire une rafle générale de tous les objets de quelque valeur intrinsèque, en dehors des maigres économies de la victime.

« On avait cru également, au premier moment, que la femme Tessier avait été tuée avec un marteau. L'autopsie a prouvé que la blessure du front provenait d'un coup de bâton bien asséné ou peut-être de la chute de la pauvre femme sur le carreau de sa chambre.

« Elle portait au cou des traces de strangulation, des empreintes violacées de doigts.

qui lui obtenaient enfin les bonnes grâces de Margaret, et Philip Lyndal composait une irrésistible élégie.

Quant à miss Mac-Bayle, debout devant un sabord ouvert de sa cabine, elle humait, avec une sorte d'ivresse, l'air du matin, heureuse d'être jeune, heureuse...

C'est que Margaret, si fière pour tous, s'était créé un type dans son imagination : le fiancé du rêve, paré de tous les attraits, de toutes les beautés physiques et morales. Grand et noble, généreux, délicat, ardent... que sais-je !... un idéal pur ! C'était l'élégant et beau conquérant qui devait apparaître, et d'assaut emporter son cœur.

Et tout bas, bien bas, miss Mac-Bayle se disait que le marquis de Trémour avait quelque ressemblance avec le fiancé-chimère. Son idéal semblait enfin prendre un corps, une âme, une vie. Elle se rappelait avec attendrissement l'attention extrême que, la veille, lui avait prêtée Gaston. Elle voyait les yeux expressifs du jeune Breton fixés sur les siens. Elle revoyait encore son visage tour à tour pâle ou coloré, joyeux ou triste, ému très souvent, et, ignorant l'affection ardente que le marquis portait à M^{lle} Hermel, elle se demandait :]

« Il n'existe donc plus, dans l'esprit des magistrats, un doute sur la réciprocité des deux épouvantables drames qui jettent l'effroi dans cette contrée.

« Tant pis pour Pelletier. »

NANTES. — Une grève. — Bien avisées les balayuses ! Depuis plusieurs jours, il tombe une petite pluie fine, qui avec la poussière des rues, forme une boue qui saute et jaillit partout, éclaboussant robes et pantalons.

On voulait faire subir aux balayuses une diminution de 0 fr. 25. « Eh bien ! ont-elles dit, les Nantais pourront se croquer à leur aise, les rues ne seront pas balayées ». Et la grève a été décidée, si on n'obtenait pas, au contraire, une augmentation de 0 fr. 25.

Une première réunion avait lieu mardi matin, à 3 heures 1/2, sur la place des Petits-Murs. Le vacarme et les cris étaient tels, que les voisins, réveillés en sursaut, croyaient à une émeute et s'attendaient, en sortant, à voir des barricades dressées.

Mais tout se termina le plus pacifiquement du monde, les verres de tafia, comme les eaux du Léthé, faisant tout oublier.

LA CRISE THÉÂTRALE A NANTES

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Il était aisé de prévoir que la campagne théâtrale ne se passerait pas sans crise.

« L'organisation était mauvaise et la direction était insuffisante : tout devait couler. L'éroulement s'est produit hier. Il est surprenant seulement qu'il ait tant tardé à éclater.

« Hier, donc, M. Poitevin a réuni ses artistes pour leur déclarer qu'il lui était impossible de solder leurs appointements et qu'il cessait l'exploitation des deux théâtres municipaux.

« Cette déclaration, tant attendue qu'elle pût être, a déterminé une vive sensation.

« M. Poitevin a proposé aux artistes de se constituer en société sous sa gérance. Une telle proposition a été écartée, les artistes se réservant d'aviser.

« M. Lynier, adjoint, chargé des théâtres, a été mis au courant de la situation et s'est occupé sur le champ des moyens d'y pourvoir.

« Les artistes demandent que l'exploitation soit mise en régie au compte de la ville ; mais il est peu probable que cette demande soit agréée.

« L'affaire en est là.

« En attendant une solution, les représentations auront lieu au profit de l'ensemble des artistes.

« On assure que M. Poitevin a déposé son bilan.

« On affirme que tous les artistes seraient disposés à continuer la campagne dans des

— M'aimera-t-il un jour ? ..

Puis, mécontente de se sentir rêveuse, elle résolut de donner un autre cours à sa pensée.

La petite cabine, tous les sabords ouverts, avait une douceur de température qui charmaient. Dans le grand silence, on entendait seulement la mer battre les flancs du yacht, ou le cri d'une mouette rasant le flot.

C'était un chef-d'œuvre d'élégance que cette cabine de miss Mac-Bayle. Tous les meubles étaient laqués blanc, ornés d'une guirlande de roses admirablement peintes ; des nœuds de ruban, rose aussi, relevaient les tentures claires, et deux statuettes allégoriques en albâtre, la *Charité* et la *Prière*, vissées sur leur socle sculpté, semblaient faire la garde de chaque côté de l'étroite couchette, tout en guipure et en satin.

Mais la merveille de cette cabine était la niche de Toby. Faite en vannerie dorée, elle avait la forme d'un clocheton mauresque, tout garni de houppes et de franges.

De sa riche pagode, où sa petite tête frisée apparaissait à l'ouverture en ceintre, le minuscule havanais dardait sur sa maîtresse des yeux humides et parlants.

conditions à déterminer. Tous, sauf M^{me} Plantein. »

RIXE EN CHEMIN DE FER

Samedi soir, le train partant de Poitiers à 5 heures 30 sur Tours a subi un léger retard par suite d'une bataille qui s'était livrée entre deux hommes dans un compartiment de 3^e classe. Le moins fort, sans doute, avait eu l'idée ingénieuse d'appuyer sur le bouton d'alarme, et le train, qui venait de se mettre en marche, a été arrêté immédiatement à la hauteur du contrôle, à Poitiers.

Les deux bonshommes ont été priés de descendre du train et reconduits à la gare, où un procès-verbal a été dressé par le gendarme de service.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE A HENNEBONT

M. Faye, ministre de l'Agriculture, a présidé, lundi, à la cérémonie d'inauguration de la lumière électrique dans la ville d'Hennebont (Morbihan).

Après une visite des usines, le ministre a reçu la municipalité, les administrations des forêts, des haras et les ouvriers des usines.

Enfin, dans la soirée, la vieille cité de Jeanne de Montfort a été pour la première fois éclairée à l'électricité.

Après avoir assisté au banquet qui lui était offert, M. Faye est reparti dans la soirée pour Vannes.

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Judi 19 décembre

FATINITZA, opéra-comique en 3 actes, de M. F. Couveliers, musique de F. de Suppé.

CONSEILS ET RECETTES.

NETTOYAGE DES FÛTS AIGRES

Les fûts dans lesquels on laisse aigrir du vin contractent eux-mêmes un goût qui peut ensuite gâter de nouveau vin. On les nettoie très bien, en mettant dans le fût 5 litres d'eau bouillante, 500 grammes de chaux vive et 100 grammes de potasse. On laisse séjourner ce liquide 3 ou 4 jours, en roulant le tonneau plusieurs fois par jour, puis on rince à l'eau claire.

(Inv. nouvelles.)

UTILISATION DES OS A LA CAMPAGNE

Faute de connaître le moyen d'en tirer parti, on laisse souvent se perdre, à la campagne, les os de boucherie qu'il serait cependant bien facile d'utiliser au profit de la culture. Il est difficile pour les cultivateurs de broyer les os, et il n'est guère praticable pour eux de les dissoudre au moyen d'un agent chimique, mais on peut les employer tels quels, principalement comme engrais pour la vigne ou les arbres fruitiers. Il suffit pour cela de les enter-

— Hop ! Toby, fit Margaret.

Il s'élança vers elle, jappant et l'entourant de mille cercles joyeux.

La folle Écossaise riait de tout son cœur, excitant encore, d'un mouvement de la main, les ébats de Toby. Elle l'agaçait, en frappant son fin museau de la branche d'églantine offerte la veille par sir Arthur, et chaque fois que la fleur perdait une de ses feuilles, miss Mac-Bayle semblait ravie.

— Hop ! hop ! encore ! Toby, s'écriait-elle... Oublions nos soucis, dansons, chantons, étourdissons-nous au bruit.

Puis, avec sa nature changeante, vite lassée des ébats de son favori, elle l'arrêta soudain, en levant son index à la hauteur de ses mobiles narines.

— Stop, Toby !

Et l'intelligent animal, sachant comprendre tous les signes de Margaret, demeura immobile, debout sur deux pattes, attendant un nouvel ordre.

— Au repos, Toby, et moi à la besogne. Je vais écrire à Germaine ; tu sais, la bonne Germaine qui à Paris te caressait en te donnant du sucre.

(A suivre.)

rer, après un concassage grossier, dans le voisinage de l'arbre ou du pied de vigne, de façon à ce que les radicales puissent y arriver ; on peut également en établir une couche au fond des trous lorsqu'on fait des plantations d'arbres.

On sait que les os sont riches en azote et en acide phosphorique, qu'ils ne cèdent que lentement au cours d'une série d'années sous l'influence combinée de la pression, de l'humidité, du chaud et du froid ; ils se ramollissent à la longue, ce qui permet aux radicales de pénétrer jusque dans l'intérieur de leurs tissus cellulaires pour y puiser la nourriture.

Lorsqu'on arrache un arbre qui a été ainsi planté dans le voisinage d'os, on trouve ceux-ci enlacés dans un fouillis de radicales qui les enveloppent de toutes parts, et qui ont pénétré jusqu'à la moelle partout où la décomposition de l'os l'a permis.

UNE TRÈS CURIEUSE et intéressante brochure donnant les moyens de guérir les vices du sang, les maladies de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et d'estomac et les rhumatismes, est envoyée gratis et franco sur demande à VINCENT, pharmacien à Grenoble (Isère).

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'inexpérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

HERNIES

HOMMES — FEMMES — ENFANTS

Guérison radicale par le bandage électro-médical MARIE frères, médecins-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera l'application de ses appareils à Saumur, deux jours, mardi 24 et mercredi 25 décembre, hôtel de Londres, rue d'Orléans, de 10 heures à 6 heures. — A Châteaudun, jeudi 26, hôtel du Bon Laboureur.

M. MARIE est le seul qui puisse garantir et contenir les Hernies les plus volumineuses ou rebelles, au moyen de ses appareils appropriés instantanément aux différents cas. — Prix réduits pour les ouvriers. — Traitement spécial des chutes de matrice.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEU

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures.

Plum Cake, de la maison PECK FREN, de Londres, 4 fr. 10 la pièce.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

L'ORIFLAMME

PÉTROLE BLANC

inflammable

SANS ODEUR

Produit une Lumière incomparable

En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

VENTE

Sur saisi immobilière

D'UNE MAISON

AVEC DÉPENDANCES
Sise à l'Oucheraie, commune de Vivy,
Saisie sur le sieur BENAIS.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, à l'audience des criées du SAMEDI 18 JANVIER 1890, heures de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, au profit de M. Dubois, ancien marchand de bestiaux et propriétaire, demeurant à Saint-Clément-des-Levés, contre le sieur Louis-Auguste Benais, marchand boucher, demeurant à l'Oucheraie, commune de Vivy,

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de Marcombre, huissier à Saumur, en date du vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, dénoncé, visé et transcrit conformément à la loi ;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. Dubois, sus-nommé, Ayant pour avoué M^e Vincent LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12, lequel est constitué et occupe pour lui sur la présente poursuite de saisie et ses suites ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Louis-Auguste Benais, marchand boucher, demeurant à l'Oucheraie, commune de Vivy,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble ci-après désigné.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire du jugement sus-énoncé, M. Dubois a, par exploit de Marcombre, huissier à Saumur, en date du vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et visé conformément à la loi, fait commandement audit sieur Benais de lui payer la somme de trois cent quatre-vingt-dix francs quatre-vingt-onze centimes, montant en principal et frais du jugement du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, avec déclaration que, faute par lui de payer ladite somme dans le délai de trente jours, et icelui écoulé, il y serait contraint par toute voie de droit, notamment par la saisie immobilière de ses biens.

Ce commandement étant resté infructueux, il a été, à la date du vingt-sept septembre suivant et par procès-verbal du même huissier, visé et enregistré conformément à la loi, procédé à la saisie réelle de l'immeuble ci-après.

Par acte, toujours du même huissier, enregistré et visé, le procès-verbal dont il s'agit a été dénoncé au sieur Benais, le vingt-huit septembre même mois.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 45, numéros 46 et 47.

La lecture et la publication du cahier des charges, dressé et déposé par M^e LE RAY, avoué, ont été faites le quatorze décembre présent mois, et l'adjudication a été fixée au samedi dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-dix.

DÉSIGNATION

Commune de Vivy.

Lot unique.

Une maison, située à l'Oucheraie, servant d'auberge, comprenant, au rez-de-chaussée, salle d'auberge, cuisine, petit magasin à côté ; au premier étage, trois chambres, petit jardin derrière, d'une contenance de un are cinquante-trois centiares. Le tout porté au plan cadastral de la

commune de Vivy, sous le n° 33 de la section E, joint du midi la route nationale, du levant Bouchet-Barré ; du couchant Gourdeineau François, et est exploité et occupé par le saisi.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant à la somme de cinq cents francs, ci..... 500

Nota — Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de Procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passeront aux mains de l'adjudicataire francs et libres de toutes charges de cette nature non inscrites.

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e V. LE RAY, avoué poursuivant ;

2° Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le 16 décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, f° , c° . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (1030) Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7,
Et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

PAR LICITATION

Entre Majeurs et un Interdit
Aux enchères publiques
DE

1° LA PROPRIÉTÉ
DE

L'Île d'Asnières

Avec toutes ses circonstances et dépendances, Bâtimens d'habitation et d'exploitation, Maison de maître,

Et environ 40 hectares de terres labourables et prés,

Situés communes de Méron et d'Épiéds.

Cette propriété est affermée moyennant la somme annuelle de 2,400 fr.

Mise à prix... 40.000 fr.

2° LE PRÉ DU

MARAI-DE-DENIAU

Avec les Bâtimens d'habitation et Écurie en dépendant

Situés commune d'Épiéds.

Cet immeuble, d'une contenance d'environ 19 hectares, est affermé annuellement moyennant la somme de 745 francs.

Mise à prix... 10.000 fr.

Le tout dépendant de la succession de M. SILVY père, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent, arrondissement de Saumur, décédé.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 29 DÉCEMBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (998)

ON DEMANDE un bon ouvrier sculpteur sur bois. S'adresser ou écrire à M. H. HARDY, fabricant de meubles à la Croix-Verte, Saumur. (1032)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1890

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 21,

Comprenant : rez-de-chaussée, premier étage, greniers, jardin, remise et écurie donnant sur la rue du Bellay.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (1003)

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

Grande Maison d'habitation
Propre au commerce.

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 26,

Composée d'un corps de bâtimens sur rue, de cour et magasins sur le derrière.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE, notaire. (933)

Étude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1890

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE

Située à Recouvrance, commune d'Allonnes,

Comprenant :

1° Un Corps de Bâtiment, composé de quatre chambres, dont deux à feu et deux froides, greniers au-dessus, carrelés, cave voûtée sous la maison, toits à porcs, cour et ouche derrière.

2° Et un autre Corps de Bâtimens, composé de quatre chambres, dont deux basses et deux hautes, cuisine, écurie, toits à porcs, cour, ouche, puits à eau, jardin et jeu de boules couvert en ardoises.

Le tout en un ensemble contenant environ 16 ares 50.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. FOURNIER, aubergiste à Recouvrance, qui habite la maison, soit à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M^{me} veuve GALLÉ-CHASLE, demeurant à Allonnes. (1027)

A LOUER DE SUITE

VASTE MAGASIN

35 mètres de longueur

Quinze francs par mois.

S'adresser à M. SPRECHER, distillateur. (1031)

A VENDRE

UN

Manège et Chaîne à godel

Et Accessoires pour jardinier.

Chez M. BOUYET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (964)

VICHY

Administration Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUÈRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M^{me} veuve ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc., en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

VOITURES NEUVES et d'OCCASION et CAMION A VENDRE.

S'adresser à M. LECUIT, 48, rue Nationale, Saumur. (934)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES
Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelles.

ETRENNES de 1890

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Dragées depuis 0,80 c. le 1/2 kilo, assortiment recommandé à 1 fr. 80.
Dragées, pralines à la vanille, fondants, bonbons de chocolat ; même assortiment en qualité supérieure à 2 fr. 50 le 1/2 kilo.
Cartonnages riches, vannerie fine, laques et porcelaines, provenant de notre choix fait à l'Exposition universelle de 1889.

CHOIX VARIÉ POUR NOËL

Crêches, Bûches, Sabots, Arbres et Jésus

Réveillon de 1889 : Pâtés de foies gras et de gibiers truffés, vins mousseux de Saumur, Champagnes, Punch Grassot.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

AMERICAN - TAMPON

TAMPON INTARISSABLE

Ne nécessitant jamais d'encre

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

L'AMERICAN-TAMPON réalise toutes les qualités désirables — propreté, élégance, durée, économie, — ayant sur tous les tampons employés jusqu'à ce jour une supériorité incontestable et remplissant absolument le but auquel il est destiné.

Un essai de ce Tampon convaincra qu'aucun autre ne peut lui être comparé.

En vente chez MM. DÉZÉ, GIRARD, GUILLEMET, JAVAUD, MILON, libraires à Saumur, et à

L'IMPRIMERIE PAUL GODET

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.